

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jacqueline Roiz, Miguel Limpo, Vincent Maitre, Irène Buche, Marc Falquet, Mathilde Captyn, Sophie Forster Carbonnier, François Gillet, Esther Hartmann, Anne Marie von Arx-Vernon, Elisabeth Chatelain, Bertrand Buchs, Christina Meissner, François Lefort, Mauro Poggia, Anne Mahrer, François Haldemann, Brigitte Schneider-Bidaux, Serge Dal Busco, Catherine Baud, Beatriz de Candolle

Date de dépôt : 18 mai 2012

Proposition de motion

Homophobie : la lutte contre les discriminations doit s'institutionnaliser !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les conclusions de l'UNESCO, qui a initié, en 2011, une consultation internationale sur les brimades homophobes, et en particulier, à l'issue de cette consultation, les tenants de la « Déclaration de Rio sur le harcèlement homophobe et l'Education pour tous » ; elle préconise notamment « des climats scolaires sûrs et exempts de préjugés et de violence à l'encontre des personnes LGBTI » ;
- que le Comité des droits de l'homme, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels et le Comité des droits de l'enfant se sont dit préoccupés par la discrimination homophobe à l'école et ont préconisé l'adoption de mesures visant à lutter contre les attitudes homophobes et transphobes ;
- que la lutte contre l'homophobie et la promotion du respect représentent un enjeu important et que des actions doivent être menées aussi bien par l'Etat que par les associations de manière complémentaire ;
- les progrès dans le canton de Genève en matière de lutte contre l'homophobie, en particulier par la création d'un demi-poste d'attachée

aux questions d'homophobie et de diversité pour Genève et Vaud et de Mosaïc-info ;

- la réponse du Conseil d'Etat à la motion 1823 ;
- les conclusions des premières Assises sur l'homophobie qui ont eu lieu à Genève les 4 et 5 septembre 2009 ;
- les résultats constatés lors du retour sur ces Assises, ainsi que pendant la conférence romande PREOS à Lausanne les 5 et 6 octobre 2011 ;
- la lettre envoyée le jour précédent (le 4 octobre 2011) par le département de l'instruction publique aux établissements scolaires les invitant à mener « des actions et des procédures pour faire reculer l'homophobie dans les établissements » ;
- l'augmentation des agressions homophobes rapportées auprès des associations ;
- les réactions positives suite au visionnement des films « It's Elementary » et « It's Still Elementary » conjointement par les commissions des Droits de l'Homme et de l'enseignement les 12 et 19 janvier 2012 ;

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir ses efforts en matière de lutte contre l'homophobie, la transphobie, les discriminations et les préjugés basés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, en utilisant l'expertise des associations ;
- à promouvoir de manière plus explicite, au sein des structures de l'Etat, des établissements scolaires et des clubs sportifs, une charte éthique existante ou à créer pour le respect envers toutes sortes de diversités de genre et d'orientation et à y aborder systématiquement la question du respect des diversités sexuelles et de genre ;
- à former tous les enseignant-e-s sur la façon de réagir et d'aborder les questions d'homophobie et de transphobie, de manière adaptée à l'âge des écoliers ;
- à intégrer dans les contrats de prestations des associations sportives, en sus des valeurs de respect et de fair-play, l'exigence qu'une attention particulière soit aussi donnée aux questions d'homophobie et de transphobie dans le sport ;
- à établir, à terme, un rapport transversal biennal sur l'homophobie et la transphobie dans le canton, qui intègre notamment des critères mesurables comme le nombre d'agressions liées à l'homophobie et la transphobie, les nombres d'enseignant-e-s formé-e-s, les sondages, etc. ;

- à demander à chaque ordre d'enseignement (primaire, secondaire et postobligatoire) de transmettre un rapport succinct annuel sur les actions de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Dans le rapport concernant la motion 1823 du 28 août 2009, le Conseil d'Etat affirmait que « l'orientation sexuelle ne devait aucunement être un élément discriminatoire ni victimisant ». Il confirmait dans cette réponse « sa détermination à lutter contre toute forme d'homophobie ».

Depuis 2009, des progrès considérables ont été constatés au niveau fédéral et cantonal. Cependant les préjugés persistent. On le constate suite aux agressions successives courant 2010 et 2011 (reportées au niveau des associations) et au taux de suicide plus élevé chez les jeunes homosexuels ; il est aussi à relever le vocabulaire homophobe utilisé sans limites dans les écoles et dans la rue. La violence débute effectivement en premier lieu par des agressions verbales et des injures répétitives notamment chez les enfants à l'école, qui n'ont d'ailleurs pas conscience de véhiculer des préjugés. Elle se développe ensuite par des agressions physiques, qui se perpétuent chez les adultes.

Cette motion cible la population dans son ensemble, tous âges confondus, à travers les institutions, qu'elles soient scolaires, sportives ou policières.

Les adolescent-e-s LGBT (Lesbiennes-Gay-Bi-Transgenres) comparé-e-s à ceux d'autres minorités, étrangères ou religieuses par exemple, sont particulièrement isolés. En effet, les jeunes qui appartiennent à une autre minorité, ont souvent une famille appartenant à cette même minorité et font partie d'une communauté depuis leur enfance. En revanche, les adolescent-e-s lesbiennes, gays ou transgenres, n'ont probablement pas de parents homosexuels ou transgenres, ni de contacts particuliers avec une quelconque communauté homosexuelle ou transgenre. Ils/Elles sont alors seul-e-s face à leurs propres questions et angoisses et nourrissent quelques fois des préjugés envers eux-mêmes. Seuls et stigmatisés, ils deviennent principalement la cible de violences avec une difficulté supplémentaire : l'impossibilité d'en parler à la famille par crainte d'un rejet.

Les jeunes homosexuels connaissent ainsi un taux de risque de suicide cinq fois plus élevé que la population du même âge (sans compter les jeunes transgenres ou intersexes ne qui ne sont pas répertoriés dans ce triste record).

Le rôle de l'école est donc essentiel pour cette population. D'une part, la tolérance à la diversité et la notion de respect s'enseignent tout au long des années de l'enfance. Il est donc nécessaire d'anticiper. D'autres part, à l'âge

des premières émotions, il est important de préserver chez le/la jeune, l'estime de soi et ainsi d'éviter l'échec scolaire.

Lorsque les injures homophobes sont entendues, les enseignants souvent ne réagissent pas et ne savent pas quelle stratégie adopter. Il en va de même dans les clubs sportifs. Ces injures vont à l'encontre des droits de l'enfant, qui ont été adoptés pour protéger son intégrité.

Un premier travail au sein du SSJ a eu lieu à l'interne en particulier auprès des personnes chargées de l'éducation sexuelle. Cependant, la question de l'orientation sexuelle n'est pas, comme l'expression même pourrait faire croire, une affaire de sexe. Nous parlons d'orientation amoureuse, du lien émotionnel qui rapproche deux individus. Il s'agit donc d'expliquer de manière adaptée aux enfants et aux adolescents que l'on peut, au cours de sa vie, rencontrer des personnes du même genre qui s'aiment et vivent ensemble.

Les films « It's Elementary & It's Still Elementary » pourraient en premier lieu constituer un matériel didactique utile pour aborder ces différents aspects au niveau de l'école primaire.

Il est ainsi nécessaire d'entreprendre des actions de sensibilisation à la diversité en amont, auprès des enfants et des jeunes adultes.

Cet effort doit aussi être accompagné d'actions parallèles envers les adultes, dans les structures de l'Etat qui influent significativement sur la manière dont les idées sont véhiculées.

Enfin, les clubs sportifs qui bénéficient des subventions de l'Etat ont aussi un grand rôle à jouer pour appuyer ces efforts. Le milieu sportif a le pouvoir de transmettre des valeurs de respect, liées non seulement à la religion, à la culture ou à l'opinion, mais aussi à la diversité de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

Concernant les agressions subies par les adultes en dehors de la sphère scolaire, le problème est toujours très patent. Les statistiques officielles ne distinguent pas les agressions générales ou racistes des agressions homophobes. En effet, les victimes d'agressions homophobes ou transphobes ne se présentent que très rarement au commissariat de police et annoncent rarement que l'agression était d'origine homophobe ou transphobe. Il serait probablement utile de mettre en place un programme pour « libérer » ces victimes et les encourager à dénoncer ces agressions au poste de police afin que ces données soient clairement repérables dans les statistiques.

Au vu de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à faire bon accueil à cette motion.